

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/03/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	8	11

L'an 2024, le 7 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE DU BOIS s'est réuni à la Salle Associative Camille Montchâtre, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOURGOIN Pascal, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/02/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/02/2024.

Vote
A la majorité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. BOURGOIN Pascal, Maire, Mmes : BRETON Patricia, GRIGNÉ Valérie, OUARDIRHI Roselyne, MM : CHAMPION Jean-François, DEMANGELLE Laurent, DUBOIS Jean-Paul, GORGET Stéphane

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MOULIN Valérie à Mme OUARDIRHI Roselyne, MM : BLOT Mickaël à Mme GRIGNÉ Valérie, FAYOLLE Stéphane à Mme BRETON Patricia, FOUQUERAY Olivier à M. DEMANGELLE Laurent
 Excusé(s) : Mme BARBIER Gwenaëlle

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Mamers
 Le : 12/03/2024
 Et
 Publication ou notification du : 12/03/2024

A été nommé(e) secrétaire : Mme OUARDIRHI Roselyne

2024-17 – Approbation du Compte Administratif 2023 Commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de M. DEMANGELLE Laurent adjoint délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 du Budget principal communal, dressé par M. BOURGOIN Pascal Maire après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 - lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Budget Principal Communal	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent
Résultats reportés		420 195.19	47 567.30		47 567.3	420 195.19
Opérations de l'exercice	539 140.48	709 047.38	195 956.96	261 567.28	735 097.44	970 614.66
TOTAUX	539 140.48	1 129 242.57	243 524.26	261 567.28	782 664.74	1 390 809.85
Résultats de clôture		590 102.09		18 043.02		608 145.11
Restes à réaliser			96 051.00		96 051.00	
TOTAUX CUMULES RESULTATS DEFINITIFS		590 102.09	78 007.98	78 007.98		512 094.11

2 - constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3 - reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4 - arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217200625-20240307-D17_07032024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2024

Publication : 12/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures, pour copie conforme

Pour copie conforme

En mairie, le 08/03/2024

Maire, Pascal BOURGOIN


